

Séance plénière du 18 au 20 décembre 2013

Rapport n° CR 114-13

Projet de budget pour 2014

Groupe Europe Ecologie Les Verts

AMENDEMENT

Titre II – dispositions relatives aux charges

Annexe 12 – environnement

Fonctionnement

Chapitre 939 - Action économique

Sous-fonction 93 – Agriculture, pêche, agro-industrie

Programme « Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire »

**Une action nouvelle est créée « Promotion d'une alimentation locale de qualité ».
Elle est abondée de 0,1 M€ en AE et de 0,1 en CP.**

Cet amendement est gagé sur la diminution à due concurrence de la part d'autofinancement.

Exposés des motifs :

Le maraîchage, l'arboriculture, l'élevage continuent de diminuer très fortement en Ile-de-France, alors que la demande en produits frais, locaux et de qualité va croissant. En novembre 2013, le rapport CR 111-13 alimentation « du champ à l'assiette » a été adopté par l'assemblée régionale et a acté la nécessité de s'engager pour une stratégie de gouvernance alimentaire. Région la plus peuplée de France, l'Ile-de-France possède une agriculture performante mais paradoxalement importe à plus de 90 % les denrées nécessaires à son alimentation. Dans le cadre du SDRIF, l'accent a été mis sur la nécessité de protéger les terres agricoles et de doter l'institution régionale de réels moyens pour retrouver une agriculture vivrière en Ile-de-France.

Un des moyens de permettre le développement d'une offre en produits locaux de qualité est de favoriser les débouchés des agriculteurs dans la restauration collective. C'est pourquoi le rapport CR 111-13 contenait dans sa délibération la création d'une plate-forme collaborative entre les groupements d'agriculteurs et les acteurs de la restauration collective et ainsi que l'élaboration d'un guide contenant des documents type d'aide à la rédaction de cahier des charges.

Le présent amendement vise à mettre en place ces deux actions.

Mounir SATOURI

